

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 213

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Yamina
Autor: Kerwall, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251503>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au **PAYS**

30^{me} année **LE PAYS**

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURERIE DE SPIEGELBERG OU DES
FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Ce document mémorable est la plus précieuse charte de la liberté, et la première page importante de toute l'histoire des Franches-Montagnes. Ce peuple en a joué pendant des siècles et il lui doit son indépendance et sa prospérité. Ce document dit que l'évêque affranchit à perpétuité de toutes tailles et exactions les hommes habitant la Montagne de Montfaucon. Il veut que les habitants des deux sexes, venant de l'étranger pour s'établir dans les limites indiquées, soient francs de tailles et d'impôts, que chacun d'eux ayant ménage put avoir un journal de ferme autour de sa maison pour le seul cens annuel de 12 deniers, payables à la St-Martin d'hiver, et deux chapons ; que pour toute autre terre cultivée en champ ou en pré, ils ne payeront que trois deniers par journal.

Cet acte de franchises forma dès lors la base de l'état des personnes dans ce quartier de montagnes. De suite les populations ou plutôt les colons affluèrent sur ce haut pays. Une ancienne tradition, qui se perpétue toujours, veut que le premier habitant des Bois soit un nommé Jean Ruedin originaire,

croit-on, de Cressier-le-Landeron. Il fut sans doute l'un des premiers colons attirés par la lettre de franchises de l'évêque Imier de Ramstein. Il ouvrit une clairière dans les bois et y fixa sa demeure. Bientôt d'autres colons vinrent s'établir proche de sa maison et donnèrent naissance à une communauté qui fut appelée *les Bois Jean Ruedin*. C'est là le commencement du village et plus tard de la paroisse des Bois, *Rudis Sylva*. Cette partie des Franches-Montagnes s'appela même la Montagne des Bois. On trouve plusieurs Ruedin cités dans les actes. Jehan Ruedin était en 1427, chanoine de St Michel à Porrentruy. Un Ruedin des Bois était chanoine de la collégiale de St-Ursanne, en 1460. On trouve encore Nicolas Ruedin, tenancier des terres du prieuré de Dannemarie, appartenant au comté de Monthélier : Antoine Ruedin, maire du prieuré de Dannemarie à Damvant.

Il est probable que tous ces Ruedin appartaient à la famille du premier colon des Bois. La colonie de Jean Ruedin prit bientôt un grand développement et plusieurs de ses ressortissants figurent dans les actes du XV^e siècle.

D'autres colons firent de profondes clairières dans les vastes forêts du côté de Tramelan. Pour avancer plus vite dans le travail de défrichement et pour ménager les bras et la fatigue, les colons mirent le feu aux forêts pour faire place nette. Sous l'action dévorante des flammes, les grands arbres séculaires furent brûlés et l'incendie se propageant de proche en proche, la forêt toute entière offrit pendant longtemps le spectacle d'un immense brasier. Les colons reçurent alors le nom de Brûlés et les pre-

miers pionniers fondèrent une communauté qui fut appelée *les Breuleux* en souvenir de ces forêts brûlées. Les cendres fertilisèrent le sol qui fut propre à une certaine culture, malgré l'appréciation du climat.

Un acte du 10 novembre 1440 mentionne le territoire des Breuleux, qu'il appelle les Brulluy. Il fut dressé à Delémont. « L'an mil quatre cent et quarante, le deuxième jour du mois de novembre », par le notaire Erhard Molitor de Delémont¹.

Dans un parchemin appartenant aux archives des Breuleux, le village est appelé le *Breluy*. C'est alors que le territoire de cette localité fut délimité par un arrêt du châtelain de St-Ursanne, Henri de Montsevelier, maire de la Franche-Montagne de Muriaux.

Au Noirmont, les colons trouvèrent une sombre forêt de sapins noirs et séculaires. Ils y firent des abattis et y construisirent quelques maisons. De là le nom que prit la nouvelle communauté, celle des colons du Noirmont, de la Montagne-Noire. La communauté du Noirmont apparaît comme telle pour la première fois en 1454, dans l'acte d'écriture d'une chapelle à Saignelégier².

D'autres colons vinrent se fixer dans une plaine encaissée, au-dessous de Montfaucon. Ils mirent le feu aux taillis et aux forêts. Ce fut là l'origine du village des Enfers, bâti dans un pli du terrain que les actes du XIV^e siècle appellent le *Cruz* ou le *Creux des Enfers*³. D'après une antique tradi-

1) Trouillat et Vautrey, V. 789.

2) Trouillat V. p. 410.

3) Trouillat IV. p. 637 et 638.

cours. Yamina l'aurait su, car le maître l'aurait battue pendant un quart d'heure au moins !. Elle n'avait reçu qu'un seul coup de matraque !

La pauvre mère, croyant déjà voir dans son imagination angoissée mille orages fondre sur la tête de l'innocent, regarda Alim.

Il offrait quelques grains d'orge à une poulette qui le divertissait ; son visage était serein, le bandeau placé par Renée Calvignac l'avait abandonné dans ses jeux ; aucune souffrance physique ne se lisait sur la mine éveillée de l'enfant.

— Il est pourtant guéri, Melkhir, regarde-le, dit la pauvre mère inquiète.

— N'empêche pas, reprit la sorcière, que c'est une Française qui a soigné Alim, et que Yamina aurait mieux fait d'envoyer querir Melkhir.

Elle hocha la tête, leva les yeux au toit du gourbi, comme si quelque puissance prestigieuse allait apparaître.

Yamina était anéantie.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 8

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

Toutes ces appréciations louangées irritaient Melkhir, qui craignait que son prestige ne fût atteint et amoindri chez toutes les femmes de la *dachkra* ; elle reprit d'une voix chevrotante, avec une ténacité fastidieuse :

— Elle a guéri ton enfant ?...

— Oui, Melkhir, et demain Alim ne souffrira plus.

La vieille ricana d'un sourire diabolique et reprit sentencieusement :

— Si Melkhir avait soigné Alim, elle ne l'au-

rait rien pris pour cette fois, Yamina, et ce n'aurait pas été une honte de voir un Kabyle guéri par une Française !...

— Elle ne m'a rien demandé, Melkhir, et je ne la payerai pas, elle me l'a dit.

Melkhir, autrement dit la sorcière en rapport avec les djinns qui lui fournissaient des amulettes révélatrices, Melkhir était à bout d'arguments.

Elle reprit néanmoins :

— C'est le malheur, c'est le malheur pour le gourbi que la Française ait commandé dans la place, et Alim ne guérira pas.

Tous les yeux étaient sur la sorcière.

Yamina paraissait terrifiée...

Mahomet ne parlait-il pas par la bouche de Melkhir ?...

Le Coran n'interdisait-il pas la société des Français, ces maudits Français qui combattaient les douces lois musulmanes ?... Et pourtant, Abdallah connaissait le Coran ! Si les prescriptions du livre sacré avaient intitulé un tel se-

tion qui se perpétue; l'emplacement du Creux était occupé par une immense forêt à laquelle on mit le feu, de là le nom de *Creux-des-Enfers*.

D'autres colons vinrent s'établir sur les terres de l'abbaye de Bellelay et donnèrent naissance au village des Genevez. Des bourgeois de Genève, forcés de quitter leur patrie, en 1307, vinrent s'établir, au nombre de 45 familles, au Val-de-Ruz et fondèrent les *Hauts-Genevez* et les *Genevez-sur-Coffrane* et y restèrent malgré l'amnistie proclamée un an après la prise de leur ville natale par les Savoyards. Du Val-de-Ruz ils émigrèrent sur le territoire de l'abbaye de Bellelay, dans le Val de la Rouge Eau où ils posèrent les fondements du village actuel qui conserva le nom des Genevez. On retrouve des traces d'origine genevoise dans la ressemblance avec des noms genevois ou savoyards de noms de localités appartenant aux Genevez, de noms de familles, ainsi que le caractère, les mœurs des habitants. Le patois même des Genevois ressemble à celui de Genève ou des bords du Léman. Plusieurs noms de famille des Genevez sont communs avec ceux de Genève : les *Maillard*, les *Nicol*, les *Voirol*, les *Jourdain* etc...¹⁾

L'abbaye de Bellelay possédait de vastes terres incultes et elle cherchait à les coloniser. Il était de son intérêt d'y attirer des colons actifs et intelligents par des promesses et des franchises. Sur la demande de l'abbé et du couvent de Bellelay, l'évêque de Bâle, Henry d'Isny, par une charte de Golmar du 26 février 1284, déclara qu'il entendait maintenir et favoriser les étrangers qui viendraient s'établir sur les terres du couvent et les affranchir de toute espèce de servitude. Il réserva seulement que toutes les années chaque famille payerait à l'évêque un chapon ou une émine d'avoine et lui devrait le service militaire²⁾. Ce sont ces franchises qui attirèrent ces familles genevoises sur les terres de Bellelay. Peu après leur arrivée, l'évêque de Bâle, Othon de Grandson confirma, le 3 juillet 1307, la charte d'affranchissement d'Henri d'Isny³⁾.

1) L. Dufour, les origines genevoises.

2) Trouillat, II. 390.

3) Cautulaire de Belielay, p. 375.

Comme toute femme, elle possédait ancré en elle ce besoin de merveilleux, de surnaturel, cette croyance dans la fable si peu en rapport avec l'existence réelle; et comme toute femme non éclairée, inintelligente, elle se sentait incapable de réagir contre quelques paroles menaçantes, mais creuses, contre l'évidence même qui s'étalait à ses yeux.

Les hommes avaient épousé leurs éternels sujets de conversations des récoltes et des impôts.

Quelques-uns, ayant surpris l'heure du départ de leurs voisins pour le marché prochain, projettèrent de partir plutôt qu'eux, afin que leurs marchandises trouvassent acheteurs. Tant pis pour le retardataire!

Les visiteurs se levèrent et endossèrent leur bournus; les femmes rabatirent leurs voiles et évacuèrent le gourbi.

Yamina s'empessa d'éteindre complètement le feu; l'heure du sommeil était arrivée; le gourbi s'endormit, livré à la surveillance des chiens qui rôdaient autour de l'habitation.

Au moindre bruit, Abdallah serait debout, armé: son fusil était à la portée de sa main, près de sa couche.

En 1331, d'autres colons arrivèrent aux Genevez. Ce fut alors en ce temps là que fut bâtie l'église de ce lieu, du côté de Bellelay, et que les vieux actes appellent l'église de Lajoux-Madeleine.

Les Genevez formaient déjà une commune, régie par un maire à la fin du XIV^e siècle. Le 18 juin 1381, se vident un différend entre ce village et l'abbaye de Bellelay. Les gens des Genevez prétendaient avoir le droit de chasser leur bétail sur les paturages du couvent. Celui-ci contestait ce droit et soutenait que les habitants ne pouvaient faire pâture au-delà de certaines limites, sans le consentement de l'Abbé et du couvent de Bellelay. Nycols, maire des Genevez, ayant entendu ces explications déclara qu'il ignorait ces circonstances, et s'engagea sous l'obligation de tous ses biens, à les porter à la connaissance de ses administrés des Genevez⁴⁾.

D'autres colons assainirent des terres légèrement marécageuses, tourbeuses, humides. De là le nom de *Saignelégier*, marais léger ou terre légèrement marécageuse. Cette localité n'est mentionnée pour la première fois qu'en 1382.

D'autres localités ont la même origine que Saignelégier: La *Seigne-Jeanne*, dans la commune de ce village; la *Seigne-es-femmes*, *Outre-Seigne* dans la paroisse du Noirmont, les *Seignes*, dans celle des Breuleux etc... Il est sûr que le village de Saignelégier n'a pas existé avant les grands défrichements du XIV^e siècle. Peu après sa fondation, il y avait déjà une chapelle dédiée à la Ste-Vierge, mais on ignore absolument l'époque de sa fondation. Tout ce que l'on sait à ce sujet, c'est qu'en 1397, le conseil et la commune de Montfacon y fondèrent un autel en l'honneur de St-Nicolas. On trouve aussi les *Cerniers*, les *Cernies*, le *Cerneux*; *Godat*, les *Cerneux-es-Veuls-dessous*, les *Cernenx-es-Veuls-dessus*, le *Cerneux-Joly*, qui désignent des défrichements entourés d'une clôture; les *Esserts*, *Essert-Fallon*, les *Cerlates*, *Chercenay*, lieux d'où les colons ont extirpé les forêts et les broussailles.

Le nom de Chaux, qui appartient à beaucoup de localités, paraît venir de *chaumiére*, suivant F. de Chambrier ou bien peut

1) Trouillat, IV. 763-768.

VII

En arrivant chez elle, Renée Calvignac, fatiguée par la marche, se laissa tomber dans un fauteuil pour se reposer.

Immédiatement, des pas se firent entendre dans la pièce voisine, qui était le cabinet de l'ingénieur, et la porte du salon de la jeune femme s'ouvrit.

— Enfin, d'où arrives-tu? questionna-t-il.

— Je te le donnerais en cent, mon ami, que tu ne devineras jamais!...

— Oh! Oh! je gagerais que tu viens de soigner quelque infirme ou de débarbouiller quelque petite frimousse qui t'aura plu: ces choses-là t'attirent... Je ne te blâme pas, mon amie; mais il est vraiment regrettable, pour ta charité, que je ne sois pas un vieux retraité perclus de rhumatismes!... A propos, la mère Lamaradin a fait demander des secours pour son enfant malade.

— Qu'as-tu donné?

(La suite prochainement.)

diré forêt, *chod* en celtique, selon Bullet. Cette dernière explication serait la vraie, *chod*, forêt, serait l'origine de toutes ces Chaux. En allemand, le mot holtz, bois revient souvent. On trouve aux Franches-Montagnes, la commune de *Chaux*, le *Chaumont* dans la commune de Saignelégier etc...⁵⁾

1) Selon Bochart, t. III, p. 200. Chaux, chézeaux, une habitation, viendrait de deux mots celtiques, *cæ-sau* qui, joints ensemble, font précisément chézeau, et signifient station, demeure, habitation dans un lieu fermé. Ces noms sont très fréquents dans les pays celtiques. Dans notre Jura, c'est encore le mot qu'on emploie pour désigner l'air d'une maison, on dit: le chésal, le chézau.

(A suivre.)

Une fameuse bonde

— Comment!... Monsieur le curé, un homme comme vous... instruit... savant... et tout... vous n'êtes pas capable d'enlever une bonde!...

— Je l'avoue humblement, mon bon Cornu.

— C'est pourtant pas malin!... Tenez! vous prenez votre maillet... pas un marteau, par exemple, par ce que ça cogne trop sec et que ça peut fendre la douelle...

— Pas possible?...

— Sans doute!... tout le monde sait ça!... Donc vous prenez votre maillet, et vous frappez dans les environs de la bonde, à une distance de trois ou quatre pouces... des grands d'autor... comme ça, vian! vian! vian!... vous voyez déjà la bonde se soulever un peu... alors vous continuez à cogner tout autour en rétrécissant le rond, mais moins fort... pan! pan! pan!... vous apercevez la bonde qui monte, qui monte, qui morte... que c'en est une vrai douceur!... enfin, quand elle est sortie à moitié, vous donnez, tout à côté, un dernier coup, très sec, paf!... et vous n'avez plus qu'à la cueillir comme une marguerite des prés...

— Hélas! je doute fort que vous remportiez un pareil succès avec la mienne...

— Elle fera comme les autres!

— Vous en répondez?

— J'en réponds!

— A ce soir, alors... à huit heures... mais surtout ne dites rien à vos voisins... vous comprenez: ils seraient jaloux!...

— Entendu!... Bonsoir, Monsieur le curé,

— Bonsoir, maître Cornu!...

* * *

Quand le soin fut descendu sur les toits rongés de la Jachère, maître Cornu endossa sa belle bleu que sa bourgeoise lui avait achetée deux mois auparavant pour la saint Vincent, il arborait ensuite sa casquette toute flambant neuve, mit sous son bras un énorme maillet et se dirigea vers la porte.

— Où donc que tu vas?... lui demanda sa femme très intriguée de cette toilette inusitée.

— Par là!... répondit Cornu, qui n'aimait pas à rendre des comptes.

— Et... tu seras longtemps?...

— Ça dépend!

— Et si on me demande où tu es?...

— Tu diras que tu n'en sais rien!

Et là-dessus, le brave homme referma la porte derrière lui, en grommelant:

— Poison de femme!... ça voudrait tout savoir et rien payer!...

* * *